

Doctorants - liste des documents à fournir

Merci de nous faire parvenir dès que possible copie des documents suivants:

1. Dès la rentrée universitaire :
 - Carte d'identité/passeport
 - Visa et autorisation de travail (le cas échéant)
 - Attestation de paiement des droits universitaires (chaque année)
 - Contrat doctoral
 - Carte vitale ou attestation sécurité sociale
 - DUE (Déclaration unitaire d'embauche, doit vous être remise à la signature du contrat)
 - CV

2. Par la suite :
 - Rapport de mi-parcours

3. A la fin de votre contrat doctoral :
 - Copie de votre thèse
 - Rapport d'activité établi par votre directeur de thèse

Pour toutes les questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter :
dim@paris-neuroscience.com